



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 3, numéro 7
Juillet-Décembre 2020
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**DU CONGRES NATIONAL POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (CNDP) AU
MOUVEMENT DU 23 MARS (M23) : LE NORD-KIVU ENTRE COMMERCIALISME
MILITAIRE ET NOUVELLES STRATEGIES PREDATOCRATIQUES DES
RESSOURCES NATURELLES RD. CONGOLAISES**

Anicet MBURA MBAHIKYA

Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques à l'Université
Pédagogique Nationale (UPN) et Doctorant en Sciences Politiques à l'Université de Kinshasa
(UNIKIN), RD Congo.

RESUME

Depuis le déclenchement des belligérances d'entre 1996 et 2013, le Rwanda influence largement, et de manière managériale, les destinées géopolitico-économiques de la RD Congo et de la province du Nord-Kivu, particulièrement. Cet Etat membre de la première zone de Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (RD Congo, Rwanda et Ouganda) développe un système économique de prédation des ressources minières (étain, tantale, tungstène, l'or, etc.) qu'il a instauré à son profit. Après le retrait de ses troupes du territoire congolais, le pays de mille collines est rentré en RD Congo par multiples réseaux prédatocratiques armés et non armés interposés. Parmi ces réseaux, le CNDP du général Laurent Nkunda Mihigo, le M23 du général Bosco Ntaganda et du colonel Sultani Makenga. Entre 2008 et 2013, les minerais exploités illégalement dans cette partie de la RD Congo ont constitué la première source de devises du régime de Kigali. Pendant la même période, ce pays des Grands Lacs africains a connu un véritable décollage socio-économique à partir de ses exportations des minerais désignés, c'est-à-dire, les 3T+Or (Tin, Tantalum, Tungstène et Or). Contrastant avec l'économie politique minière congolaise, il est pourtant noté qu'au Nord-Kivu les maisons issues des revenus miniers foisonnent comme de champignons, et surtout dans la ville touristique de Goma. Ce qui prouve comment, par un jeu lucratif du commercialisme militaire permanent de la Kalachnikov, les guerres sont devenues la voie autorisée pour nourrir non seulement les économies domestiques des gouvernants et des seigneurs de

guerres, mais aussi les économies politiques des Etats prédateurs, à l'instar du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi que de leurs alliés capitalistes, maîtres du système prédatocratique international.

Mots-clés : CNDP, M23, Ressources naturelles, minerais de conflits, guerre, commercialisme militaire.

SUMMARY

Since the start of the belligerents between 1996 and 2013, Rwanda has influenced, and in a managerial manner, the geopolitical and economic destinies of the DRC and the province of North Kivu. This member of the first International Conference area on the Great Lakes Region (DR Congo, Rwanda and Uganda) is developing an economic system of predation and systematic theft of mineral resources (tin, tantalum, tungsten, gold, etc.) which he established for his benefit. After the withdrawal of its army from Congolese territory, the land of a thousand hills returned to DR Congo through multiple networks of organized armed and unarmed crimes. Among these networks, we cite the CNDP of General Laurent Nkunda Mihigo, the M23 of General Bosco Ntaganda and Colonel Sultani Makenga. Between 2008 and 2013, ores illegally mined in this part of DR Congo were the Kigali regime's primary source of foreign currency. During the same period, this African Great Lakes country experienced a socio-economic take-off from its exports of designated minerals, that is to say, 3T + Gold (Tin, Tantalum, Tungsten and Gold). Contrasting with the Congolese mining political economy, it is nevertheless noted that in North Kivu houses from mining revenues are flourishing like mushrooms, and especially in the tourist town of Goma. This proves how, through a lucrative game of the permanent military commercialism of the Kalashnikov, wars have become the authorized route to feed not only the domestic economies of rulers and warlords, but also the political economies of predatory states, like Rwanda and Uganda, as well as their capitalist allies, masters of the international predatocratic system.

Mots-clés : CNDP, M23, natural resources, conflict minerals, war, military commercialism.

INTRODUCTION

La campagne militaire lancée en 2004 par le général déchu des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), Laurent Nkunda Mihigo, alias Kahumula, sous le label du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), a été au départ perçue, comme le disait Spittaels et Hilgert, de mouvement « *de protection des populations Tutsis, menacés d'extermination* ».¹

Mais une fois lancé, le CNDP a directement été perçu par l'opinion comme étant une entreprise du système international de prédation savamment montée par Kigali et ses mentors occidentaux, à travers un commercialisme militaire violent de la Kalachnikov, dans l'unique but de garder l'Est de la RD Congo dans une situation permanente et cyclique d'ingouvernabilité, mieux de « non-Etat »² qui, *in fine*, conduisit à la trilogie « gouvernementalité de la violence-économie politique de guerres et État effondré ». Ce qui nous pousse d'emprunter les propos du sociologue Emile Bongeli, selon lesquels, « au Nord-Kivu, la forme moderne de la violence, c'est l'économie ».³

Pour le chef de la junte congressiste, le Général Tutsi Laurent Nkunda Mihigo, la sécurité et les intérêts économiques de ses compatriotes apparaissent menacés depuis que la mise en œuvre des accords de Sun City en Afrique du Sud avait modifié la configuration géopolitique de la RD Congo

¹ SPITTAELS S. et HILGERT F., *Cartographie des motivations derrière les conflits : Le cas de l'Est de la RDC*, Rapport de IPIS, Fatal Transactions, Anvers, 2008, p. 6.

² La théorie de « non-État » est consécutive à la dynamique participative pour la déconstruction d'un État. Elle est liée à l'inculture des dirigeants et de passivité de la population face à la méconduite de ces derniers. En décembre 2005, l'ancien ministre belge des affaires étrangères, M. Karel de Gutch, avait soutenu aussi cette thèse de « non-État » en RD Congo, lorsqu'il a fait observer le comportement trop irresponsable de la classe politique congolaise face à certains défis majeurs qui appellent engagement et réelle volonté politiques, ce que les dirigeants congolais n'avaient pas pu faire conséquemment. Ce qui poussa le Ministre belge de déclarer que : « Au Congo, il n'y a plus d'État. Même un État en minuscule serait un grand pas ».

³ BONGELI YEIKELO YA ATO E., « Politique et développement », dans *Analyses Sociales*, Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa, Volume Spécial reprise, numéro unique, Kinshasa, Octobre 2019, p. 16.

et du Rwanda. Pour tenter d'annihiler ses propos ethno-tribalistes autour de la mission allouée à la nouvelle entreprise, l'ancien militaire du Front Patriotique Rwandaise (FPR) déclara, ensuite, que son CNDP se veut un mouvement de libération de l'ensemble de Congolais du Kivu de l'emprise des « génocidaires interahamwe », évoluant sous le label des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR).

Comme si cela ne suffisait pas, le général déchu Laurent Nkunda Mihigo motiva finalement son entreprise comme étant une action contre la signature, entre Kinshasa et certaines firmes chinoises, des fameux « Contrats chinois »⁴ qui, selon ses propres mots, aliènent les ressources naturelles de l'Etat congolais, notamment le cobalt et ses dérivés, au profit de la Chine.

⁴ MARYSSE S. et GEENEN S., « Les Contrats chinois : L'impérialisme rouge en marche? », in *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2007-2008, Anvers, mai 2008, p. 287. Le 17 septembre 2007, le gouvernement de la RD Congo et un groupement d'entreprises publiques chinoises concluent un accord de coopération entre deux pays. Les chinois s'engagent à construire 3 500 km de routes, autant de km de chemins de fer, des infrastructures de voiries, surtout à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé. Le tout, pour une valeur estimée à 6,5 milliards de dollars. Ces travaux seront exécutés par des entreprises chinoises et financés par les prêts de l'EXIM Bank. Le remboursement de ces prêts est garanti par la constitution d'une joint-venture, avec la participation majoritaire chinoise qui va exploiter, produire et fournir huit millions de tonnes. Sied-t-il de rappeler que le pouvoir de Joseph Kabila Kabange, représenté par son Conseiller spécial, Pierre Lumbi Okongo, a signé, en janvier 2008, une série d'importants protocoles d'accords avec un groupe d'entreprises chinoises, notamment Exim Bank of China, China Railways Engineering Corporation (CREC) et Sinohydro, pour la réalisation d'investissements dans le domaine des infrastructures routières, immobilières, etc. en contrepartie du droit d'accès aux vastes gisements miniers congolais, notamment ceux du Cobalt Katangais. Ces protocoles ont conduit à la création d'une société de joint-venture, dont le capital est réparti pour 68 % à la partie chinoise, 32 % à la partie congolaise. Pour d'aucuns, ces protocoles ont, comme pendant les guerres de l'Est, plongé le géant Congo dans un système éhonté de pillage systématique des ressources naturelles congolaises, notamment du cobalt, par la Chine et ses complices congolais du régime Joseph Kabila Kabange. L'annexe II du protocole détaille le Programme national de reconstruction avec 3,4 milliards de dollars pour les chemins de fer, 2 milliards pour les routes, 400 millions pour la voirie, 758 millions pour des bâtiments. Ces accords concernent uniquement la première « tranche » de financements pour le développement d'infrastructures générales, pour un montant de 3 milliards de dollars, en contrepartie de droits d'exploitation de gisements miniers non spécifiés, qui nécessiteraient un financement additionnel lié à la mise en valeur des gisements d'un montant de 2 milliards de dollars.

L'analyse de formation, en RD Congo, des mouvements armés prédateurs, à l'instar du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) du général Laurent Nkunda, mué plus tard en Mouvement du 23 Mars (M23) du duo Général Bosco Ntaganda et Colonel Sultani Makenga, importe de tenir compte des particularités géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques de la Région africaine des Grands Lacs, en général, et la première zone de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)⁵, particulièrement.

C'est pourquoi, l'exercice intellectuel auquel nous nous livrons dans cette réflexion décrit, en premier lieu, le contexte et les enjeux de création de ces deux mouvements dans la province du Nord-Kivu. Alors que le deuxième point, essentiellement axé sur la présentation du M23 comme l'antithèse du CNDP, notamment en rapport avec les enjeux de leur parrain rwandais, en ce qui concerne le fiasco enregistré dans la mise œuvre effective de l'accord de paix signé à Goma, entre le Gouvernement congolais et les hommes de Laurent Nkunda, le 23 mars 2009, sous le parrainage de l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo, et du tanzanien Benjamin Mkapa.

Le troisième et dernier point analyse va porter sur la portée de la campagne militaire CNDP-M23 dans la perpétuation de l'économie politique des guerres des ressources naturelles au Nord-Kivu, les nouvelles stratégies géoéconomiques rwandaises d'accès aux « minerais désignés »⁶ congolais,

⁵ OLLANDET J., *La conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Une dynamique nouvelle d'intégration en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2015, pp.187-214. La première zone de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs est essentiellement constituée de la RD Congo, du Rwanda et de l'Ouganda.

⁶ Les « *minerais désignés* » sont des substances minérales assujetties au Manuel du Mécanisme Régional de Certification de la CIRGL. Il s'agit, notamment, de la Cassitérite, du Coltan, de la Wolframite et de l'Or. La liste actuelle des minéraux désignés indique: l'or, la cassitérite, le wolframite et le coltan. Ce sont les mêmes quatre minéraux qui sont qualifiés de « minéraux des conflits », en vertu de la *Loi Dodd-Frank*, aux États-Unis, et qui sont aussi ciblés actuellement par le Guide OCDE sur le devoir de diligence. En RD Congo, ces substances sont assujetties successivement aux dispositions de l'Arrêté ministériel n° 057/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 29 février 2012 portant mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la CIRGL en RD Congo, des Arrêtés ministériels n° 0273 et

hors du commercialisme militaire de la Kalachnikov, permettant au Rwanda de Paul Kagame d'être hissé au panthéon des top-dix mondiaux, producteurs des minerais de la filière stannifère.

I. DU CONGRES NATIONAL POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (CNDP) AU MOUVEMENT DU 23 MARS (M23) : CONTEXTE ET ENJEUX DE CREATION

Après les négociations de Sun City sur la transition post-guerres du RCD/Goma, MLC, RCD/K-ML et la RCD/N contre le régime de Kinshasa, « *vint le temps de déploiement des nouvelles brigades FARDC sur l'ensemble des territoires jadis occupés par les rebelles et leurs alliés Rwando-Ougandais* ». ⁷ Malheureusement, les trois brigades qui occupaient le Nord-Kivu, sous influence du RCD/Goma, refusèrent d'être déplacées vers les autres provinces, en évoquant ce qui est connue de *doléance légitime*, la protection des populations rwandophones.

Il s'agit, précisément de « la 81^{ème}, la 82^{ème} et la 83^{ème} brigades, toutes composées d'ex-combattants du RCD-Goma et commandées par des officiers Tutsis, pour la plupart, formés en terres rwandaises ». ⁸

I. 1. Le Kivu : entre protectionnisme des rwandophones et intérêts géoéconomiques de Kigali

Lorsque le général Prosper Nabyolwa, ancien officier des FAC et fervent fidèle de Laurent Désiré Kabila, est nommé en septembre 2003 commandant de la 10^e région militaire basée au Sud-Kivu, on craint qu'il n'arrête des officiers du RCD-Goma condamnés par contumace pour

0274/CAB.MIN/MINES/01/2011 du 03 juin 2011 portant respectivement Manuel de certification des minerais de la filière stannifère, ainsi que de l'Arrêté ministériel n°0058/CAB.MIN/MINES/01/ 2012 du 29 février 2012 fixant les procédures de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifère et stannifère dans les Provinces du Katanga, du Maniema, du Nord Kivu, du Sud Kivu et de la Province Orientale.

⁷ MBURA MBAHIKYA, A., « Etat et violences politiques dans le processus de l'exploitation des ressources naturelles. Le Congo- Kinshasa à l'épreuve des réseaux de prédation minière sous les guerres de "libération-rectification", Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sciences Politiques et Administratives, Inédit, FSSAP, Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa, 2017, pp. 305-306.

⁸ *Ibidem*.

l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. La mise aux arrêts d'un officier, en février 2004, provoque immédiatement des mutineries au Nord et Sud-Kivu. Des rumeurs de génocide contre les Tutsis de Bukavu se propagent, provoquant la réaction de Nkunda qui marche sur Bukavu, avec son frère de race Jules Mutebusi et ses éléments prélevés sur les trois brigades basées au Nord-Kivu. Il s'allie aux Mai-mai Shi de Mundundu, pour s'emparer de la ville en mai 2004, alors même qu'un contingent de la fameuse MONUC est présent.

I. 2. Structuration et organisation du territoire occupé

Thomas D'Aquin Mwiti reste plus précis à ce sujet, en écrivant que : « Les pâturages du Masisi oriental et Rutshuru occidental ainsi que la région vallonnée du Rutshuru oriental où se croisent les frontières du Congo-Kinshasa, de l'Ouganda et du Rwanda, constituant le triangle de leurs actions militaires et prédatocratiques, le quartier général étant établi dans les villages de Kitchanga et Mushaki ». ⁹ Dans ces territoires sous son contrôle, le général Laurent Nkunda a créé une structure politico-administrative parallèle. « Il contrôle les forces de police et les services de renseignements. Sous cette situation de crise, Laurent procédait à des nominations et révocations des chefs des villages, des cités jusqu'aux chefs coutumiers » ¹⁰ dans son rayon d'action. En septembre 2007, « près d'un million de personnes lui payaient des taxes ». ¹¹

Pour sa structuration politico-militaire, le CNDP s'est doté d'un programme et de quelques structures politiques : un bureau politique, un secrétariat exécutif, etc. Le Conseil des honorables est le corps le plus intéressant du pilier politique du CNDP. Les membres de ce Conseil sont entourés de mystère et sont très influents dans la prise de décision du

⁹ MWITI T.D., Entretien du 21 Février 2015 à Goma, sur la cruauté des hommes du CNDP ainsi que leur implication dans la prédation minière dans le Masisi.

¹⁰ MBEKO P. et NGBANDA N. H., *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, De l'Erablière, Québec, 2014, p. 380.

¹¹ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport Final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Démocratique du Congo, 8/2008, op. cit, pp. 8-9.

mouvement. Il est plus que probable qu'au moins, certains des ex-membres suivants du RCD-Goma, qui ont assisté aux réunions et meetings du CNDP, ont un siège dans le « Conseil des honorables ».

Il s'agit, entre-autres, « d'Emmanuel Kamanzi, Théophile Mpambuka, Bizima Karaha, Alexis Makabuza et Bertin Kirivita. Au-delà de ses structures politiques, le CNDP est avant tout une organisation et une machine militaire dont quasiment tous les membres ont un background militaire ».¹² Ce qui expliquerait le surnombre des rwandophones dans les rangs du CNDP.

Néanmoins, il faut signaler au sein des forces du CNDP de Laurent Nkunda la présence d'un faible pourcentage des soldats et d'officiers opportunistes d'autres groupes ethniques, tels que Hunde, Shi et Nande. L'officier Nande le plus tristement célèbre au sein de la campagne militaire du CNDP étant le général Bwambale Kakolele, alias « Aigle Blanc ».¹³

Après la prise de la ville de Bukavu par les troupes du général Nkunda et du Colonel Jules Mutebusi¹⁴ en Juin 2004, le mouvement qui prétendait ramener l'ordre et la stabilité dans la partie orientale du pays, notamment dans les deux Kivu, a constitué une menace pour la sécurité de la population de deux territoires de Masisi et Rutshuru du Nord-Kivu, qualifiés de « Petit Nord ».

¹² SPITTAELS S. et HILGERT F., op. cit, p. 6.

¹³ VLASSENROOT K. et RAEYMACKERS T., conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC, op.cit, p.68. « Bwambale Kakolele » est un ex-Faz et ancien conseiller personnel de Mbusa Nyamwisi. Il était actif dans la commercialisation des diamants et d'autres ressources à travers le réseau ougandais du « Victoria Group ». Ce Nande était le Commandant en Chef du « Mouvement Révolutionnaire Congolais » (MRC), un groupe rebelle formé au Sud de l'Ituri, avant de devenir un officier, S3, dans l'armée du CNDP de Laurent Nkunda.

¹⁴ NDAYWEL è NZIEM et MUDIMBE-BOYI E., *Images, mémoires et souvenir. Une histoire en partage avec Bogumil Koss. Jewsiewicki*, Karthala, Paris, 2009, p. 36. Lire aussi : SCOTT S. A., *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise*, Karthala, Paris, 2008, pp. 157-159.

I. 3. L'éviction de Laurent Nkunda à la tête du CNDP. De la lutte pour le leadership interne à la ré-géopolitisation des relations entre la RD. Congo et le Rwanda

L'année 2008 a été celle de la crise généralisée autour de la ville de Goma, chef-lieu de la Province du Nord-Kivu. Le CNDP est sur le point de s'emparer de cette ville stratégique et touristique. « Cette crise va se dénouer avec la mise à l'écart du dirigeant en Chef du CNDP, suite à l'accord de paix signé entre le Gouvernement Congolais et le CNDP du 23 mars 2008 »¹⁵, deux mois après l'éviction de Laurent Nkunda Mihigo de ses fonctions de dirigeant en chef du CNDP par le général Bosco Ntanganda alias « Terminator ».¹⁶

En fuite au Rwanda, son pays d'origine, Laurent Nkunda est finalement arrêté par le gouvernement rwandais le 21 Janvier 2009¹⁷. L'état-major conjoint des Forces Armées de la RD Congo, FARDC, et des éléments du service de renseignement de l'armée rwandaise informent, par la suite, l'opinion de l'arrestation du général déchu Laurent Nkunda, jeudi à 22 heures 30 sur le territoire rwandais, après avoir opposé une brève résistance aux militaires congolais à Bunagana, en territoire de Rutshuru.

¹⁵ Accord de paix entre le Gouvernement et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), Goma, le 23 Mars 2009.

¹⁶ L'ancien rebelle de 41 ans est accusé de 13 crimes de guerre et cinq crimes contre l'humanité, dont des meurtres, pillages, attaques contre des civils, viols et esclavage sexuel. "Il a recruté des centaines d'enfants soldats qu'il a utilisés comme de la chair à canon et il a ordonné le viol systématique des jeunes filles", avait affirmé, la veille, la procureure Fatou Bensouda, lors d'une conférence de presse. Bosco Ntaganda aurait joué, avec ses troupes des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC), un rôle central dans les violences ethniques et attaques menées contre les civils en Ituri, dans le nord-est du Congo, en 2002 et 2003. Selon l'accusation, les FPLC, milice à prédominance Hema, visaient ceux perçus comme appartenant aux ethnies Lendu, Bira et Nande. Ce conflit a coûté la vie à plus de 60 000 personnes. Du génocide des Tutsi au Rwanda (1994) à la dernière rébellion du Mouvement du 23 Mars (M23) dans l'Est de la RDC, cette aventure opportuniste aura été de toutes les guerres qui ont déchiré la région, celle qui entraînant des violences inouïes sur les populations civiles. Grand, de corpulence moyenne, teint clair, Bosco Ntaganda est réputé d'avoir la "gâchette facile". C'est pourquoi, il sera finalement surnommé "Terminator", "Maréchal" ou encore "Tango Roméo".

¹⁷ JEUNE AFRIQUE, Numéros 2502 à 2511, Paris, 2009, p. 18. Lire également MBEKO P. et NGBANDA NZAMBO H., *op. cit*, p. 373.

Ce général déchu des Forces Armées de la RD Congo faisait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt délivré en septembre 2005 par la Haute cour militaire congolaise, pour « désobéissance et crimes de guerre » à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, qu'il avait investie en juin 2004, avec le concours du colonel Jules Mutebusi. Laurent Nkunda avait été affaibli au matin du mois de janvier 2004, par un putsch interne mené par son propre compatriote tutsi et chef d'Etat-Major du CNDP, le Général Bosco Ntaganda, pour « mauvais leadership ». Dix jours plus tard, Bosco Ntaganda et les principaux commandants du CNDP, vont déclarer « la fin de la guerre » contre Kinshasa et par-là même émettre le vœu de rallier la coalition FARDC-armée rwandaise.

Le ralliement des hommes des généraux Laurent Nkunda et de Bosco Ntaganda avait été annoncé publiquement à Goma, en présence de chefs militaires des FARDC, du Ministre congolais de l'Intérieur, Célestin Mbuyu Kabangu et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise et ancien Chef d'Etat-Major des Forces Armées Congolaises, FAC, le général James Kabarebe qui, une semaine au paravent, avait rencontré le président congolais Joseph Kabila Kabange à Kinshasa pour, selon la version officielle du gouvernement congolais, rassurer le peuple congolais de l'éminente extradition de l'ancien général des Forces Armées de la RD Congo, Laurent Nkunda Mihigo, en RD Congo.

La suite renseigne que cette extradition de Laurent Nkunda, en vertu de l'article 7 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et développement dans la Région des Grands Lacs, relatif au Protocole sur la coopération judiciaire¹⁸, signé par les deux pays voisins dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), n'est jamais intervenue. Celui-ci a, par la suite, fait prévaloir sa nationalité rwandaise, qui aurait permis au gouvernement rwandais de le garder au Rwanda.

¹⁸ Cet Article note : « Les Etats membres s'engagent, conformément au Protocole sur la coopération judiciaire, à coopérer en matière d'extradition, d'enquête et de poursuites judiciaires ». L'Article 2 du Protocole sur la coopération judiciaire note que : Les Etats membres s'engagent à s'accorder une assistance judiciaire réciproque en matière d'extradition des inculpés et des condamnés, suivant les dispositions du présent protocole.

II. LE MOUVEMENT DU 23 MARS OU L'ANTITHÈSE DES CONGRESSISTES NKUNDISTES

Par le communiqué de presse n° 011/ANC/CNDP/2012 du 6 mai 2012 portant création du M23 et signé par le lieutenant-colonel Vianney Kazarama¹⁹, des militaires déserteurs des FARDC se réclamant du Haut-commandement militaire de l'Armée nationale congolaise, annonçaient la création d'un nouveau courant politico-militaire, dénommé « Mouvement du 23 Mars », M23 en sigle, à partir de la province du Nord-Kivu.

Selon ce communiqué signé à Runyonyi (colline située dans le territoire de Rutshuru, non loin de la frontière avec le Rwanda), le but de ce mouvement était de redynamiser l'Accord signé à Goma le 23 mars 2009 entre la rébellion du CNDP et le Gouvernement de Kinshasa, tout en précisant que le mouvement était désormais coordonné par le Colonel Sultani Makenga et soutenu par une direction politique.²⁰

¹⁹ Le communiqué de presse du 6 mai 2012 et signé par le Lt Colonel Vianney Kazarama, porte-parole du Haut Commandement militaire de l'ANC/CNDP, porte le numéro 011/ANC/CNDP/2012 et a comme entête : « Congrès National pour la Défense du peuple, Armée Nationale Congolaise, ANC//CNDP ». Ce communiqué de presse annonce qu'un nouveau mouvement politico-militaire, baptisé Mouvement du 23 Mars (M23), a été créé. Son but est de « ranimer » un accord de paix signé le 23 mars 2009 entre le gouvernement congolais et le CNDP. Le document précise que le groupe est coordonné par le Colonel Sultani Makenga et qu'il est formé d'anciens officiers du CNDP. Des officiers du CNDP répondent en déclarant qu'ils sont attachés au processus de paix initial convenu en 2009.

²⁰ « La direction politico-militaire du M23 a été constituée du Bishop Jean-Marie Runiga (Président), du Colonel Sultani Makenga (Chef du Haut-Commandement Militaire), de monsieur François Tuyihimbaze (Secrétaire Exécutif), monsieur Sendugu Museveni (Chef de Département des Affaires Politiques et Administration du Territoire), Me René Abandi (Chef de Département des Relations Extérieures et de la Coopération Régionale), Dr Alexis Kasanzu (Chef de Département des Affaires Sociales et Humanitaires), Justin Gashema (Chef de Département des Finances, Budget et Ressources Naturelles), Monsieur Antoine Mahamba Kasiwa (Chef de Département de la Justice et des Droits Humains), Déogratias Nzabirinda Ntambara (Chef de Département de l'Agriculture, Pêche et Elevage), ainsi que de monsieur Jean Serge Kambasu Ngeve (Chef de Département de la Réconciliation et de l'Unité Nationale) ».

II. 1. Le M23 : ranimer un accord de paix du 23 mars 2009 ou « ré-géopolitiser » le triangle RD Congo-Rwanda-Ouganda ?

Dans son allocution tenue à Goma le 11 avril 2012, l'ancien président Joseph Kabila Kabange à Goma, affirme finalement son intention d'arrêter à tout prix Bosco Ntaganda pour le juger en RD Congo, ainsi que le déplacement hors-Kivu des régiments rwandophones, comme pour couper l'herbe sous le pied lesdites doléances légitimes, agitées fréquemment par les milices tutsi, sans oublier toutes les opérations militaires.

L'envoi devant le Tribunal de quatorze officiers mutins de la province du Sud-Kivu²¹ et l'annonce du déploiement hors des Kivus des éléments CNDP amplifient le mouvement de désertion au sein des FARDC. Pour Joseph Kabila, « les carottes sont finies, il ne reste plus que les bâtons [...] ». C'est désormais la politique du bâton qui est appliquée pour tenter de mettre un terme à l'épiphénomène CNDP. Les soldats de l'ex-CNDP en majorité Tutsi quittèrent le célèbre camp militaire de Rumangabo pour s'installer finalement à Runyonyi, une colline frontalière avec le Rwanda »²², avant d'annoncer officiellement le 06 mai 2012, la création d'un nouveau mouvement armé baptisé M23, en référence à l'Accord du 23 mars 2009 et dont le Colonel Sultani Makenga, proche du Général Bosco Ntaganda, est le coordonnateur.

A Kinshasa, le CNDP, qui s'était déjà mué en parti politique affilié à l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), se range lui aussi derrière les revendications du M23, par le biais des déclarations médiatiques inattendues de son président, le Bishop Jean-Marie Runiga, ancien étudiant en relations internationales de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) et Bishop d'une église de réveil établie dans la ville de Kisangani.

²¹ Congo Planète., « mise au point sur le message de Joseph Kabila sur la situation sécuritaire au Nord-Kivu », disponible sur *congoplanète.com*, du 12 avril 2012.

²² RADIO OKAPI., Nord-Kivu : les rebelles du M23 occupent les localités de Runyonyi, Chanzu et Bikenge, 11 mai 2012. « Les rebelles du mouvement du 23 Mars (M23) en provenance du parc national de Virunga contrôlent depuis la nuit de jeudi 10 mai les localités de Runyonyi, Chanzu et Bikenge, à l'Est du Chef-lieu du territoire de Rutshuru (Nord-Kivu) après deux heures des combats qui les ont opposés le même jour dans la soirée aux Forces Armées de la RDC (FARDC).

En effet, plusieurs rapports et études notent que des troupes des forces armées Rwando-ougandaises ont participé activement avec les rebelles du M23, notamment en juillet 2012, à la prise de certaines localités congolaises, dont celles de Bunagana, de Kiwanja, Rumangabo et de Rutshuru.²³ L'appui des officiers des forces armées ougandaises, bien que restreint, s'est révélé décisif pour la prise des principales agglomérations du Rutshuru.²⁴

D'anciens officiers des forces armées rwandaises, des agents aux frontières, des officiers des forces armées congolaises et d'anciens soldats du M23 ont déclaré au Groupe d'Experts des Nations Unies que : « dans la nuit du 5 au 6 juillet, alors que les soldats du M23 et des forces armées rwandaises attaquaient Bunagana, les forces armées ougandaises bombardaient la localité située à la frontière avec l'Ouganda, à partir de la colline la surplombant. Une unité de 100 à 150 soldats ougandais a été envoyée de l'Ouganda pour combattre aux côtés des hommes du Mouvement du 23 mars et des forces armées rwandaises ».²⁵

Cette information corrobore celle que les casques bleus de la MONUSCO livrent, lorsqu'ils affirment que : « les forces armées congolaises avaient essuyé des tirs provenant d'Ouganda. Ces soutiens accordés au M23 auraient impliqué des officiels hautement placés, comme le ministre rwandais de la défense, le général James Kabarebe, le secrétaire permanent du ministre de la défense, le général Jacques Nziza, le chef d'état-major des FDR, le général Charles Kayonga, ainsi que plusieurs autres généraux et officiers de l'armée régulière Rwandaise ».²⁶

²³ MATHE G., « Sécurité, gouvernance rebelle et formation de l'État au Kivu, République Démocratique du Congo (2004-2013) », Thèse de Doctorat, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne, Mars 2018, p. 444.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ Pour plus de détails sur les modalités de soutiens accordés par les officiels rwandais et les noms des personnes directement impliquées dans ces soutiens, lire les deux rapports publiés par le Groupe d'Experts, respectivement en juin, puis novembre 2012²⁶ (Comité du Conseil de Sécurité, 2012c, par. 14-34, 2012a, par. 6-34).

Selon plusieurs sources, « les commandants des forces armées rwandaises avaient fourni aux rebelles des armes lourdes, notamment des mitrailleuses de 12,7 mm, des mortiers de 60 mm, 91 mm et 120 mm, ainsi que des lance-missiles antichars et antiaériens »²⁷, en prévision d'une attaque de grande envergure contre les hommes de troupes de Kinshasa et des Nations Unies. Lors de la mission de reconnaissance des FARDC en territoire sous contrôle des éléments du M23 de triste mémoire, « les unités spéciales des forces armées rwandaises stationnées à Rutshuru ont également aidé les rebelles et tiré 13 cartouches de munitions sur un hélicoptère de combat des forces armées congolaises lors de la prise de Kiwanja ».²⁸ Il a été relevé aussi qu'en plus des unités militaires rwandaises stationnées en permanence auprès du M23, le Rwanda de Kagame avait déployé sur le territoire congolais du Nord-Kivu plus de 2 000 hommes de son armée régulière, pour s'emparer de la cité Bunagana », ²⁹ frontalière à l'Ouganda.

Selon le Docteur Alexis Kasanzu, ancien officier du CNDP-M23 : « les ex-officiers et soldats des forces armées rwandaises qui ont pris part à l'attaque de Bunagana appartenaient à la 305^{ème} brigade et au 99^{ème} régiment, et ils étaient commandés par le lieutenant-colonel Kitoko Kadi, placé directement sous les ordres du Chef d'Etat-major rwandais, le Général Kayonga qui, d'ailleurs avait séjourné au Quartier Général du Mouvement du 23 Mars à Runyonyi, lors de ces opérations ».³⁰

²⁷ MATHE G., Sécurité, gouvernance rebelle et formation de l'État au Kivu, ..., op.cit.

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ KASANZU Alexis, Médecin de son état, ancien Colonel et Chef de Département des Affaires Sociales et Humanitaires du CNDP, Entretien du 22 avril 2018 à Goma, sur le succès des opérations militaires lancées par le M23 contre les Forces Armées de la RD Congo. Ces allégations du Colonel docteur Kasanzu sont confirmées par le Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies qui note que : « Des officiers en activité et d'anciens officiers du M23, des politiciens et des officiers des forces armées congolaises ont confirmé que des officiers rwandais de haut rang et des officiers du M23 avaient conjointement planifié ces attaques ».

Avant ces opérations, le Général Bosco Ntaganda, les Colonels Sultani Makenga et Baudouin Ngaruye se sont rendus à Kinigi (Rwanda), pour y rencontrer les Généraux James Kabarebe, Jacques Nziza et Kiyonga.³¹ Ces mêmes personnes ont informé le Groupe que Sultani Makenga avait planifié le détail des opérations, avec le général Ruvusha. C'est, en fait, tous ces éléments bien documentés qui attestent comment les hommes du CNDP-M23 ont constitué la véritable machine rwandaise de criminalisation de l'économie minière du Nord-Kivu, depuis que le Général déchu Laurent Nkunda s'était rétracté dans les prairies verdoyantes du Masisi.³²

II. 2. De l'Accords de Goma du 23 mars 2009 à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de février 2013 : Action des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) dans la résolution de la crise congolaise

Pour tenter de restaurer la paix au Nord-Kivu, bastion du CNDP et de beaucoup d'autres mouvements armés, Mai-Mai, FDLR, ADF etc., un accord de paix est signé entre le Conseil National Nkundiste et le gouvernement de Kinshasa. Cet accord de paix signé entre le Gouvernement de Kinshasa et le CNDP à Goma, non seulement sous le parrainage de l'ancien Président Nigérian Olusegun Obassanjo et Benjamin Mkapa (Président de la République Unie de Tanzanie), mais aussi sous l'accompagnement de Madame Liberata Mulamula, Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), prévoyait l'entrée du CNDP dans les institutions en échange de la fin de sa rébellion.³³

La logique étant donc fondée sur l'éventuelle intégration des combattants du CNDP au sein des FARDC et la transformation du mouvement rebelle en parti politique, pouvant lui permettre de participer à la vie politique du pays. Des mesures de compensation étaient également prévues : la

³¹ MBURA M. A., Etat et violences politiques dans le processus de l'exploitation des ressources naturelles. Le Congo- Kinshasa à l'épreuve des réseaux de prédation minière sous les guerres de « libération-rectification », *op. cit*, p. 243.

³² *Ibidem*.

³³ Accord de paix entre le Gouvernement et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), *op.cit*.

libération des prisonniers politiques, l'amnistie, la réconciliation, la prise en charge des blessés de guerres, veuves et orphelins, etc.

Cet accord était un étrange mélange d'engagement clairs et de promesses de prise en considération de certaines préoccupations du mouvement rebelle. Par exemple, les propositions des rebelles du CNDP sur la loi d'amnistie, le découpage territorial, la réforme de l'administration et de l'armée et la loi électorale, devaient être examinés ou réexaminés urgemment par le gouvernement de Kinshasa. Malheureusement, son application s'est révélée être un véritable jeu de dupes.

Maps Bagalwa regrette comment : « Pendant presque trois ans, les autorités congolaises ont fait semblant d'intégrer politiquement le CNDP, tandis que celui-ci a fait semblant d'intégrer l'armée congolaise. Pas donc de respect des accords signés à Goma le 23 mars 2009 ».³⁴

Du côté de la Communauté internationale, c'est la pression sur les autorités congolaises à ordonner l'arrestation du général Bosco Ntaganda. Pourtant, certaines autorités du gouvernement central avaient déjà bien avant refusé de le faire, prétextant son rôle clé dans le processus de paix dans les Kivus.³⁵ « Ce revirement de Kinshasa, qui semble remettre en cause les accords du 23 mars, notamment l'amnistie accordée aux éléments du CNDP, conduisit à une mutinerie et à la formation d'un nouveau mouvement politico-militaire, le Mouvement du 23 mars, au mois de mai 2012 ».³⁶

Aussi, comme le phénomène CNDP, qui prétextait tenter de trouver une nouvelle réponse à la crise issue de la non-application rapide des accords du 23 mars 2009 par les deux parties prenantes, un ballet diplomatique sera activé au niveau de la région, à travers une série des rencontres et sommets, organisés par la Communauté internationale et les Chefs d'Etat et de

³⁴ MAPS B. J. et AMINI MUGALU M., *Internaliser un conflit international*, Publibook, Paris, 2013, p. 289.

³⁵ MENDE O., L., « L'arrestation de Bosco Ntaganda n'est qu'une question de temps », disponible sur *digitalcongo.net*, du 12 mai 2012, consulté le 21 janvier 2016.

³⁶ STEARNS J., *Du CNDP au M23. Evolution d'un Mouvement Armé dans l'Est du Congo*, Illustrée, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2012.

gouvernements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).³⁷

Depuis juillet 2012, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a pris une série d'initiatives en vue de régler le conflit qui se déroule dans l'est du Congo-Kinshasa, en mandatant, le 16 août 2012, le président ougandais, M. Yoweri Museveni, pour faire connaître au M23 les conclusions de sa réunion : arrêt des hostilités de la part des rebelles, abandon de la zone frontalière par le M23, et retrait de ses troupes vers les positions initiales.³⁸

Or, près de deux mois plus tard, et alors que la Conférence poursuit ses efforts, le M23 consolide ses positions et gagne du terrain avec l'aide de groupes armés alliés ainsi qu'avec l'appui des forces armées rwandaises et des forces armées ougandaises.³⁹ Tandis que les hommes du M23 s'enracinaient et s'enrichissaient à partir des mines d'or, du coltan, de la cassitérite et du wolframite du Nord-Kivu, le sommet d'Addis-Abeba en Ethiopie puis ceux de Kampala, aboutiront à la signature d'abord de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RD Congo, et dans la Région des Grands Lacs du 24 février 2013, ensuite par les accords de paix de Nairobi, le 12 décembre 2013, n'ont pas su apporter encore une fois de salutation durable à la crise congolaise du Nord-Kivu.

III. LE RWANDA AU PANTHEON DES PREMIERS PRODUCTEURS DES STANNIFERES AU MONDE : LA PORTEE DE LA CAMPAGNE MILITAIRE CNDP-M23 DANS LA PERPETUATION DE L'ECONOMIE POLITIQUE DES GUERRES DES RESSOURCES AU NORD-KIVU

Depuis la fin des belligérances entre Kinshasa et le RCD/Goma, le MLC, le RCD/KML et le RCD/N, la nouvelle rébellion lancée par Laurent

³⁷ MURHULA M. A.J., *Mon pays ! Ils le dirigent mal et n'écoutent personne*, Publibook, Paris, 2012, p. 159.

³⁸ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport Experts des Nations Unies, 2012, *op. cit.*, pp. 6-7.

³⁹ *Ibidem*.

Nkunda et son CNDP dans la partie orientale du pays est, en réalité, comme les précédentes, « le prolongement et la perpétuation de la présence des Forces Ougando-Rwandaïses et de la mafia internationale dans l'exploitation et la commercialisation des ressources minières du Congo ». ⁴⁰ Le CNDP, mouvement ayant vu officiellement le jour le 25 juillet 2006 en territoire de Rutshuru, avec l'objectif officiel de défendre les populations tutsi du Nord-Kivu contre les attaques des FDLR coalisées avec l'armée congolaise « brassée » ou mixée (FARDC) ⁴¹, a été cité dans beaucoup de rapports comme profitant des minerais congolais. Ce mouvement était appuyé par le Gouvernement rwandais, en ce qui concerne le recrutement, la fourniture du matériel militaire et la formation militaire par des officiers des Forces de Défense rwandaïses (RDF). ⁴²

Lorsque Nkunda lance son offensive, une troisième revendication attire l'attention de l'opinion. C'est en fait, comme souligné précédemment, la renégociation de tous les contrats signés par le gouvernement congolais avec

⁴⁰ SIREAS., La guerre du Kivu en RDC. Un risque de réédition du cas rwandais. 1990-1994, in *Analyses et Etudes, Monde et Droit de l'Homme*, n°12, 2008, p. 6.

⁴¹ NZEREKA M. N., *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011, pp. 287-288. Pour tenter de mettre un terme aux récurrents conflits armés en RDC, le gouvernement congolais a initié un processus d'intégration des groupes armés dans les forces armées de la RDC (FARDC). Ce processus dénommé « brassage » consistait en une formation, dans les camps des FARDC, des éléments issus des groupes armés. Ceux-ci étaient ensuite déployés dans les territoires ou provinces autres que ceux qu'ils contrôlaient avant le processus. Le CNDP de Laurent Nkunda, d'obédience rwandaïse, a résisté au « brassage ». En accord avec le gouvernement congolais, il a été institué un autre processus appelé « mixage ». Contrairement au « brassage », dans le « mixage », l'intégration des insurgés (CNDP) a été faite automatiquement après la formation, par des brigades loyalistes, des seuls officiers supérieurs du CNDP. La formation se déroulait dans les cas des insurgés. Et tous les insurgés intégrés dans les rangs des FARDC devaient continuer d'œuvrer dans les territoires jadis contrôlés par le CNDP de Laurent Nkunda Mihigo (Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu). Dès lors, une partie des FARDC est restée de facto sous l'allégeance de l'armée rwandaïse. Cette situation sera à la base du conflit armé déclenché plus tard par d'anciens éléments du CNDP, réunis au sein d'une autre rébellion appelée Mouvement du 23 mars (M23).

⁴² CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, S /2008 /773, 12 décembre 2008, pp. 16-20, §§ 61-68 confirme les preuves de l'appui au CNDP par le Gouvernement rwandais. Lire également Human Rights Watch., *Vous serez punis. Attaques contre les civils dans l'est du Congo*, New York, Human Rights Watch, 2009, pp. 34-35.

des entreprises chinoises. Ce qui fait penser, qu'au-delà des préoccupations sécuritaires des Tutsi et de libérer les kivusiens des « forces négatives », notamment les rebelles rwandais des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), le général Laurent Nkunda Mihigo n'est qu'un pion de Paul Kagamé⁴³ ayant pour mission essentielle « de perpétuer le pillage des ressources minières congolaises, notamment le Coltan ».⁴⁴

Le contrôle des zones minières et des axes et moyens de communication reste au cœur des stratégies des groupes armés opérant au Kivu. Ainsi, « La lutte armée devient une lutte économique avec, au centre, les visées des ressources minières exportables, comme l'or, le coltan, la cassitérite, le nobium, le tungstène et le wolframite. La guerre de protection des populations tutsies »⁴⁵ s'est transformée en guerre des marchés et des zones d'artisanat minier.

III. 1. Le duo CNDP-M23 et ses réseaux de contrôle de la chaîne d'approvisionnement des minerais au service du Rwanda

La création du M23 après celle du CNDP résulte donc de cette stratégie permettant la pérennisation des activités prédatocratiques, par les élites gouvernementales rwandaises, notamment les officiers militaires utilisés souvent dans les belligérances et violences contre l'Etat congolais au Nord-Kivu, dans toutes les régions à feu et à sang. Dans les zones minières qu'elles contrôlaient, les troupes du CNDP avaient un regard très vigilant sur la production des sociétés minières et des creuseurs artisanaux. Elles

⁴³ Le POTENTIEL du 12 Septembre 2009 qui signe en machette : « La situation de guerre au Nord-Kivu s'affirme désormais [...] Il n'y a plus qu'un pas à franchir pour confirmer les faits. Pour preuve, le point de presse du Président rwandais, Paul Kagame, qui vient de qualifier de légitimes les « griefs du rebelle Nkunda ». Aveu indiscutable d'un soutien à Nkunda.

⁴⁴ VAN R., D., *Congo*, Actes Sud, Paris, 2012, pp. 489-490.

⁴⁵ SPITAELS, S. et HILBERT, F., *op. cit*, p.6. Laurent Nkunda annonce, lors du déclenchement de sa rébellion, qu'il luttait aussi bien pour ses frères congolais d'origine tutsie, les Banyamulenge, discriminés par l'Etat congolais que contre les groupes armés étrangers, notamment les FDLR.

percevaient des taxes sur les minerais vendus et sur les mines elles-mêmes, et s'emparaient parfois de la production.⁴⁶

Les mines concernées étaient celles de coltan, de wolframite et de cassitérite. Selon le rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies de 2010, en février 2009, la 85^e brigade du Colonel Samy Matumo a été remplacée à Walikale par la 212^e brigade, qui appartenait précédemment au CNDP, commandée par le Lieutenant-Colonel Youssouf Mboneza. Ces anciennes troupes du CNDP ont directement occupé le site minier de Bisie, le plus grand site d'exploitation du Coltan au Nord-Kivu. C'est ainsi que, « A la suite des différends ayant surgi entre le Lieutenant-Colonel Mboneza et le Commandant de la 3^e Région, le Colonel Chuma Balumisa, au sujet de la destination des recettes générées par Bisie, un bataillon des forces de réserve, placé sous la direction du Colonel Mboni Matiti, est arrivé à Bisie en juillet 2010, pour relever la 212^e brigade. Mais les éléments de cette dernière refuseront de quitter les zones minières de Bisie ».⁴⁷ C'est aussi pourquoi, « le Lieutenant-Colonel Mboneza occupera l'axe Mubi -Ndjingala, reliant deux localités où sont concentrés des comptoirs d'achat des minéraux venant des mines d'Omate et Bisie, en territoire de Walikale ».⁴⁸ Point n'est besoin de forcer l'effort d'explication de la présence des troupes rebelles aux alentours des zones minières.

Quelques années plus tôt, c'est-à-dire « entre Septembre 2007 et Septembre 2008, le CNDP percevait des taxes au poste douanier de Bunagana et Ishasha ,700.000 dollars USD en une année, ainsi qu'aux alentours de la mine de Coltan de Bibatama, exploité par deux comptoirs, dont il a autorisé les activités, MUNSAD et MHI, l'actuelle Société Minière de Bisunzu (SMB) du puissant honorable Tutsi Mwangachuchu ».⁴⁹ Aussi, selon

⁴⁶ GLOBAL WITNESS, *Face à un fusil, que peut-on faire ? La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est du Congo*, Rapport du Global Witness, Juillet 2009, pp. 54-55.

⁴⁷ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport des Experts des Nations Unies, 2012, *op. cit.*

⁴⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, *Viols en masse dans le territoire de Walikale*, Doc. Public AFR 62/011/2010.

⁴⁹ MEUNIER, M., « RDC : Bosco Ntaganda, pour une poignée de dollars », in *Jeune Afrique*, du 23 Février 2011.

plusieurs sources dignes de foi, Bosco Ntaganda est directement impliqué dans l'exploitation et le commerce de minéraux dans toute la zone du Sud du territoire de Masisi⁵⁰, où l'on trouve également d'autres anciens militaires du CNDP, notamment dans les riches sites miniers stannifères de Mumba⁵¹, Kingi, Kawisi, Koy, Ruziranda, Gakombe, Bisunzu, Bishasha⁵², Luwowo et Mataba, toutes couvertes totalement par le Permis d'exploitation de la Société Minière de Bisunzu (SMB), du sénateur Edouard Mwangachuchu. Le général Bosco Ntaganda travaille directement par l'entremise des officiers supérieurs de CNDP basés à Ngungu.⁵³ Par exemple, dans le carré minier de Kasangura, près de Ngungu, la production minière est réservée au tout-puissant Colonel Zimurinda, fidèle au général Bosco Ntaganda. Avec cette omniprésence des hommes en armes répondant aux ordres du général « Terminator », sur toute la chaîne d'approvisionnement des minerais désignés dans la province du Nord-Kivu, Audrey Weerts note que : « les activités minières permettaient au CNDP d'engendrer plus de 15% de ses recettes ».⁵⁴

En outre, les estimations du volume et de la valeur de la production de la cassitérite, par exemple, présentent des variations considérables. Alors qu'en 2007, « l'Institut International de Recherche sur l'Étain (ITRI), l'actuel ITA situait les flux de la cassitérite entre Walikale et Goma à 14.000 tonnes, soit 89 millions des dollars US »⁵⁵, en 2008, année sous laquelle le CNDP a

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Situé à 1°1' 30" latitude Sud, 27°3' longitude Est, dans le Nord Kivu; occupe une structure synclinale à plis serrés orientée NE-SW. Elle est limitée à l'Ouest par le massif granitique du mont Hango et à l'Est par le massif granitique du mont Sula. Au Sud affleure le massif de syénite nephélinique de Numbi minéralisé en tourmaline, coltan et cassitérite.

⁵² Situé sur la bordure Ouest du massif granitique de Hango à 25 km au Nord de Masisi, non loin des gisements de Mumba décrit ci-dessus.

⁵³ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies de 2012, *op.cit.* Lire aussi MORISHO N. et RUTINIGIRWA L., *Epargne dans la Communauté des artisans miniers de Mongwalu, Rubaya et Nyabibwe/Kalimbi : analyse des initiatives existantes, des contraintes et des stratégies de sensibilisation*, Rapport de Pole Institute, Goma, 2015, pp. 15-17.

⁵⁴ WEERTS A., « Les ressources naturelles au Kivu : vers l'institutionnalisation du pillage ? », in Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies de 2012, *op. cit.*

⁵⁵ ITRI, *Background information sheet: cassitérite production and trade in the DRC*, octobre 2008.

fortement été impliqué dans les activités criminelles de fraude et de contrebande minière au Nord-Kivu. Le « rapport de la Banque Mondiale estimait la production annuelle à seulement 8.000 tonnes de cassitérite pour l'ensemble du pays, soit une valeur à l'exportation de quelque 48 millions de dollars USD ». ⁵⁶

Pendant cette même année, « le Sénat de la RD Congo prévoyait pour 2009 une production de 16.000 tonnes, soit une valeur à l'exportation de 128 millions de dollars US et très légèrement moins de 4 millions de dollars USD de revenus fiscaux sur la base d'un impôt de 3% » ⁵⁷. Les données provenant de séries chronologiques de même source, telles que confirmées par Emmanuel Ndimubanzi, ancien Chef de Division des mines du Nord-Kivu, témoignent d'une forte volatilité des volumes produits miniers, en raison des belligérances orchestrées par le CNDP, ainsi que du recul de la productivité minière dans la localité de Bisie en 2010. ⁵⁸

Pourtant, bien avant l'avènement du CNDP, « la production de Bisie qui était de l'ordre de 500 tonnes de cassitérite par mois ⁵⁹ ou 6.000 tonnes par an et qui représentait 40% de la production régionale, est tombée en 2010 à 3,5 tonnes par jour » (...). ⁶⁰ Ce qui ramènerait sa production pour la même année à 885,5 tonnes, compte tenu de l'interdiction imposée par le Chef de l'Etat ». ⁶¹

Dans leur boulimie prédatocratique, d'anciens hommes du CNDP de Laurent Nkunda, constituant la nouvelle 212^{ème} brigade, ont imposé à Bisie un impôt obligeant tous les creuseurs à remettre un kilo de cassitérite à ces

⁵⁶ Banque Mondiale, *République Démocratique du Congo : La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance*, Rapport N°43402-ZR, Washington, DC, mai 2008.

⁵⁷ UNODC, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique Centrale, une évaluation des menaces*, Publication des Nations Unies, Slovénie, 2011, p. 60.

⁵⁸ NDIMUBANZI Emmanuel, Entretien du 28 septembre 2015 sur l'impact de la guerre du CNDP sur les exportations minières dans la Province du Nord-Kivu.

⁵⁹ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies ..., novembre 2009, *op.cit.*

⁶⁰ UNODC, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique Centrale, une évaluation des menaces*, *op. cit.*, p. 61.

⁶¹ *Ibidem.*

éléments incontrôlés des FARDC chaque fois qu'ils sortent d'un puits. Les mêmes hommes en arme ont également imposé 20 dollars USD chaque fois qu'un creuseur artisanal est attrapé en train de travailler nuitamment, et 15 dollars USD chaque week-end. D'après les exploitants et les transporteurs miniers, les anciens militaires du CNDP qui refusèrent de quitter le riche territoire de Walikale empochèrent également des recettes extorquées sur quatre barrages routiers installés entre la zone minière de Bisie et le centre de transport de Ndjingala.⁶²

Cette information a été confirmée par le président de société civile du Nord-Kivu, M. D'Aquin Muiti Moustafa, lors de notre descente de terrain à Mpama/Bisie.⁶³ Il est difficile d'évaluer la valeur de toutes ces sources de revenus, mais il est peu probable que le CNDP se contente de moins que la 85^{ème} brigade. En 2010, l'organisation britannique Global Witness a estimé que, « les gains mensuels des militaires à Bisie étaient presque aussi élevés que ceux empochés en un an par la 85^{ème} brigade, ce qui représente un revenu annuel de 29 millions de dollars USD ». ⁶⁴

En effet, une autre façon de déterminer les gains illicites est d'examiner la différence entre les exportations officielles de l'Etat congolais et les volumes colossaux livrés aux Etats voisins. Ainsi, toutes les cargaisons minières qui entrent au Rwanda « en transit » pour d'autres destinations ne sont pas comptabilisées dans les statistiques d'importation et d'exportation du pays. En 2007, le Rwanda n'a signalé aucune importation de cassitérite en provenance du territoire congolais, alors que les différentes exportations des

⁶² CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, (Publication des Nations Unies, 29 novembre 2010, S/2010/596), Paragraphe 191.

⁶³ MUITI Thomas D'Aquin, Entretien organisé le 06 Février 2018 à l'Hôtel Linda de Goma sur l'organisation de la fraude et de la contrebande minière à Bisie, la problématique des droits de l'Homme lors de l'évacuation des artisanaux miniers du Périmètre couvert par le Permis d'Exploitation de la Société Alphamine Bisie Mining SA.

⁶⁴ GLOBAL WITNESS, *La colline leur appartient*, Rapport Global Witness, Décembre 2010, p. 8.

négociants du pays de Kagame dépassent de quelque 30 000 tonnes la production intérieure nationale de cassitérite.⁶⁵

Durant cette même année, la Division des mines du Nord-Kivu, située à Goma, a officiellement déclaré un volume de cassitérite de seulement 1 069 tonnes, toutes exportées de Goma au Rwanda par MPA Gisenyi, une filiale de Kivu Resources.⁶⁶ Les autres exportations de la cassitérite congolaise auraient toutes été expédiées dans le monde entier,⁶⁷ notamment 7 660 tonnes à la Belgique, un pays qui ne dispose pas d'installations d'affinage de l'étain. Cela implique qu'une partie du minerai déclaré comme marchandise en transit est exportée comme s'il s'agissait d'une production rwandaise. De rapports bien documentés renseignent que, sous la belligérance du CNDP de Laurent Nkunda, le Rwanda de Paul Kagame a exporté 25 fois plus de minerais de la cassitérite qu'il en a produite en 2005, et quatre fois plus en 2008.

Entre les années 2009 et 2010, le Nord-Kivu a enregistré une chute drastique de la production et des exportations non seulement à cause de la crise financière internationale, mais également par les mesures de suspension des activités minières à l'Est de la RD Congo suite à une gouvernamentalité d'insécurité récurrente, de contrebande et de la fraude des minerais désignés, produits essentiels pour les industries du Hightech mondial. Alors que, l'embargo contre les « minerais de sang » en provenance du Grand Kivu en application de la Loi Dodd-Frank, réduisait sensiblement les exportations congolaises du coltan, de la cassitérite, du wolframite et de l'or, le Rwanda lui jubilait et, ses exportations en minerais désignés, prenaient de l'ascenseur. Ce qui laisse penser que la 1502 de la Loi américaine, a été une machination des puissants lobbies américains du système international de prédation pour capter toutes les productions minières congolaises, par le Rwanda interposé.

Ndimubanzi note que « L'année 2010 demeure pour le secteur minier de l'Est de la RDC en général et du Nord-Kivu en particulier une année électrochoc consécutive aux faits majeurs ci-dessous : la promulgation par le

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ Ministère provincial des Mines Hydrocarbure et Energie du Nord-Kivu, Rapport annuel 2008.

Congrès américain de la Loi Dodd-Frank le 21 Juillet 2010, ainsi que la mesure de suspension le 09 septembre 2010 des activités minières dans les 3 provinces de l'ex-Kivu par le Chef de l'État en mission officielle à Goma (...) ». ⁶⁸

Il est, en outre, important de noter que, sous la période de suspension des activités minières dans l'ancien Grand Kivu en 2010, « le Nord-Kivu a enregistré seulement 8.196.270 kilogrammes de cassitérite pour une valeur globale de 66.629.066,77 dollars US contre 307.020 kilogrammes de coltan ayant une valeur de 3.400.435,78 dollars USD, 54.920 kilogrammes de wolframite évalué à 278.643,94 dollars USD et 6,135 kilogrammes d'or d'une valeur de 84.772,24 dollars USD ». ⁶⁹ Ainsi, entre les années 2007 et 2010, le Nord-Kivu a enregistré le cumul de 270.884316,39 millions de dollars USD, dont 250.797.040 millions pour la cassitérite, 10.085.756,5 millions de dollars USD pour le coltan, 9.461.019,15 millions de dollars USD pour le wolframite et 337.208,61 milles Dollars USD pour l'or. Malgré ces recettes, l'ensemble du circuit commercial de ces minerais désignés, est resté totalement sous le contrôle du CNDP et de son allié rwandais. Emmanuel Ndimubanzi déclare avec amertume que « cela conduisit à d'énormes écarts entre la production et les exportations dans la filière stannifère, notamment suite à l'ampleur des activités de fraude et contrebande minières au Nord-Kivu ». ⁷⁰

C'est d'ailleurs pourquoi, bien que les exportations officielles rwandaises soient minimisables entre 2007 et 2010, par rapport aux exportations officielles cumulées du Nord-Kivu, il importe de noter que le Rwanda a réexporté d'importantes quantités des minerais désignés congolaises à partir des riches provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en les faisant passer des produits made in Rwanda, avec des Certificats CIRGL. Ce qui amena Anicet Mbura d'écrire que : « Sous l'activisme du CNDP et M23, les

⁶⁸ NDIMUBANZI E., *op. cit.*

⁶⁹ *Ibidem.*

⁷⁰ *Ibidem.*

pics d'exportations rwandaises représentaient une multiplication par dix de la véritable production du pays de milles collines ». ⁷¹

Dans l'Africa Diligence, le ministre rwandais des mines a reconnu qu'« il était difficile de vérifier les statistiques de production de son pays, dans la mesure où les titulaires de permis d'exploitation sont généralement les seuls à fournir des données, tandis que les compagnies ayant des permis de recherche ou de prospection (qui ne sont donc théoriquement pas censées exploiter le minerai) communiquent rarement ces informations puisqu'elles ne sont pas supposées exporter des minéraux ». ⁷²

D'après les statistiques obtenues par Global Witness auprès de la Banque centrale du Rwanda, les exportations en cassitérite étaient évaluées à 5 615,4 tonnes en 2009, dont 1 346,3 tonnes de réexportations, autrement dit de la cassitérite d'origine non rwandaise. ⁷³ Le Congo-Kinshasa étant le principal pays de l'espace Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs d'où sont issues les importations de minerais introduites au Rwanda, ces chiffres suggèrent qu'environ 24 % des exportations rwandaises de cassitérite proviennent de mines congolaises du Kivu en général et du Nord-Kivu, particulièrement. En 2010, les chiffres officiels indiquent que cette part est passée à 40 %. ⁷⁴

Une entreprise impliquée directement dans le commerce de transit de minerais a affirmé à Global Witness que jusqu'à 80 % des exportations rwandaises de minerais étaient en réalité congolaises !

⁷¹ MBURA M. A., *Etat et violences politiques dans le processus de l'exploitation des ressources naturelles. Le Congo- Kinshasa à l'épreuve des réseaux de prédation minière sous les guerres de « libération-rectification »*, *op. cit.*, p. 267.

⁷² AFRICA DILIGENCE, *Rwanda : secteur minier, turbine de l'économie*, (Knowdys Data base), avec la Banque mondiale, *Perspectives économiques en Afrique*, IRIN, Les Echos Data, Sud de France Développement, Afrique 7 et Le Griot, Disponible sur <https://www.africadiligence.com/rwanda-secteur-minier-turbine-de-leconomie/>, consulté le 24 Juillet 2018.

⁷³ Cf. Statistiques relatives aux exportations rwandaises de minerais pour 2009 et 2010 obtenues par Global Witness auprès de la Banque centrale du Rwanda, avril 2011.

⁷⁴ GLOBAL WITNESS, *L'avenir du commerce de minerais congolais dans la balance...*, *op .cit.*, p. 23.

Plusieurs autres négociants en minerais de la capitale Kigali ont également fait savoir au Groupe d'Experts des Nations Unies que, d'après eux, « la majorité des exportations rwandaises de minerais sont d'origine congolaise, sans pour autant pouvoir donner de chiffres précis », rapporte Global Witness.⁷⁵ Ce qui fait qu'une comparaison simple des statistiques officielles de production et des exportations rwandaises fait apparaître des écarts inquiétants qui confirment bien l'émergence d'une économie politique de prédation à l'Est de la RD Congo et au Nord-Kivu, singulièrement.

III. 2. L'économie politique de prédation et la criminalisation des Forces Armées de la RDC (FARDC) par les Ex-CNDP-M23 au Nord-Kivu

S'il faut revenir sur le prélèvement des taxes sur les minerais, en se basant sur les rapports disponibles, on peut noter que : « les militaires CNDP de la 85^e brigade prélevaient en 2009, une commission de 0,15 dollars par Kilo de cassitérite produite, soit environ 120.000 dollars par mois ». ⁷⁶ Ils prélevaient aussi des taxes sur les marchandises livrées aux mineurs. « Ce racket aurait rapporté 100.000 dollars USD par mois ». ⁷⁷ La publication d'International Alert renseigne en machette que « tous ces gains tirés d'activités minières criminelles représenteraient 2,64 millions de Dollars USD que le CNDP et ses partenaires incontrôlés des FARDC empochaient, au détriment du trésor public congolais par an ». ⁷⁸

Le Président Joseph Kabila avait déjà reconnu publiquement que la présence au sein des Forces armées de la RD Congo de réseaux criminels participant à l'exploitation illégale des ressources naturelles avait engendré un

⁷⁵ Voir aussi les réunions de Global Witness avec des représentants du secteur du négoce de minerais, Kigali, avril 2011.

⁷⁶ GLOBAL WITNESS, « Face à un fusil, que peut-on faire ?, *op.cit.*, p. 6.

⁷⁷ INTERNATIONAL ALERT, *Etude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC*, 2009, supra note 5 à la page 21, p. 42.

⁷⁸ INTERNATIONAL ALERT, *Etude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation...*, *op.cit.*

conflit d'intérêts avec le mandat constitutionnel des Forces Armées de la RD Congo en matière de sécurité.⁷⁹

Cette participation s'est soldée par une profonde insubordination généralisée, l'apparition de chaînes de commandement concurrentes, l'incapacité de poursuivre activement les groupes armés qui, dans certains cas, pouvait être considérée comme de la collusion, l'absence, si pas l'abandon de protection des populations civiles, la collaboration avec l'ennemi dans l'organisation d'activités criminelles d'exploitation et du commerce des ressources naturelles, etc.⁸⁰ Ces activités ont plus consisté à lever illégalement des taxes, à se livrer au racket, à contrôler indirectement le commerce ou à exercer des contraintes plus directes sur les activités d'exploitation des minerais désignés dans les sites miniers des provinces de l'Est du pays.

Les effets conjugués de la participation de réseaux incontrôlés au sein des FARDC dans l'exploitation des ressources naturelles constituent un important facteur d'insécurité, de belligérances et des violences dans l'Est de la RD Congo en général et au Nord-Kivu particulièrement.⁸¹

Pourtant, l'Article 27 de la nouvelle loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier de la RD Congo et l'article 20 de la loi n°13/005 du 15 janvier 2003 portant statut du militaire des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), interdisent la participation directe ou indirecte des officiers et tout autre homme en arme à toutes les activités d'exploitation et de commerce des minerais.

Ces mêmes rapports onusiens, n'ont-ils pas confirmé, par exemple qu'en 2009, « le colonel Bindu et son chef hiérarchique direct, le Général Vainqueur Mayala, Commandant en chef de la 8^{ème} Région militaire du Nord-

⁷⁹ MBURA M. A., *Loc. cit.*, p. 252.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 253.

⁸¹ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo (publication des Nations Unies, 29 novembre 2010. S/2010/596, paragraphe 2.

Kivu, ont pris part à une lutte de pouvoir pour le contrôle de la grande mine de la cassitérite de Bisie en territoire de Walikale ».⁸²

Le rapport de Global Witness revient en charge contre le même officier supérieur, devenue général de brigade au sein des FARDC. Pour ce rapport, « (...) le Général de brigade Etienne Mbunsu Bindu, semble contrôler 30% de la production d'or d'une valeur pouvant atteindre des dizaines de milliers de dollars par an, d'une entreprise opérant dans une mine d'Omate⁸³ (...) au Nord-Kivu. Tous comme le général major Gabriel Amisi Kumba (Tango Four)⁸⁴, ce n'est pas la première fois qu'est exposé le rôle du Général Bindu dans le commerce de minerais »⁸⁵, faisant ainsi référence aux rapports de Global Witness de juillet 2009⁸⁶ et du Groupe d'Experts des Nations Unies, de novembre 2010 et décembre 2011. Le télescopage entre les différents groupes armés en présence a abouti au massacre d'une trentaine de personnes à Bisie, le 13 août 2009, par des combattants des FDLR en coopération avec un dirigeant Mai-Mai du NDC, M. Sheka Ntabo Ntaberi, qui était précédemment lié à trois sociétés désireuses d'exploiter la mine.⁸⁷

Malgré la suspension des activités minières par l'ancien Chef de l'Etat, Joseph Kabila, « en septembre 2010, les troupes intégrées du CNDP ont continué à exploiter et commercialiser les minerais de la RDC vers les pays voisins »⁸⁸. Cela eut des conséquences néfastes sur la production et exportations officielles des minerais dits de conflits (3T et or) en RD Congo.

⁸² *Ibidem*.

⁸³ GLOBAL WITNESS., *Briefing : Omate. Comment un officier supérieur de l'armée congolaise reçoit une part importante de la production aurifère d'une entreprise minière avec l'accord du tribunal*, Rapport Global Witness, octobre 2017, p. 1.

⁸⁴ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo (publication des Nations Unies, 29 novembre 2010, p. 57.

⁸⁵ GLOBAL WITNESS., *Briefing : Omate. Comment un officier...*, *op. cit.*

⁸⁶ GLOBAL WITNESS, « Face à un fusil ... », *op. cit.*

⁸⁷ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Démocratique du Congo (publication des Nations Unies, 29 novembre 2010, *op. cit.*

⁸⁸ STEARNS J., Fear of a possible boycott of Congolese mineral. Congosiasa, 26 March 2011.

La seule solution sera finalement de lever la mesure « le 10 mars 2011, après un plaidoyer intensif fait par les acteurs concernés du secteur minier, la société civile, et la province du Sud-Kivu ».⁸⁹ Tous ces groupes ont dénoncé les effets négatifs, ou au moins les écueils de la mesure dès le début, et les opérateurs ont en même temps exprimé leur dévouement aux initiatives de traçabilité et de certification qui étaient en cours.⁹⁰

En fin février 2011, une délégation des trois provinces a été accueillie à Kinshasa, pour parler de la levée de la suspension de la mesure suspendant les activités minières dans le Grand Kivu. Le 1^{er} mars 2011, un arrêté signé par le Ministre national de Mines, Monsieur Martin Kabwelulu, autorisant la réouverture des activités minières au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Maniema a été rendu public, pour entrer en vigueur le 10 mars 2011.

Un autre fait illustrant l'implication du CNDP dans la criminalisation de l'économie minière congolaise au Nord-Kivu est celle de Bosco Ntaganda, actuel pensionnaire de la Cour Pénale Internationale (CPI) : « Un jet immatriculé aux Etats-Unis est arrêté à l'aéroport international de Goma, transportant quatre étrangers, avec 6.5 millions de dollars américains pour acheter de l'or. Intercepté le 3 février 2011, cet engin chargeait en son bord une cargaison de 435,6 Kilogrammes d'or en lingots, sous la supervision d'hommes de Ntaganda ».⁹¹

⁸⁹ GEENEN .S, KAMUNDALA .G, et.al, « Le pari qui paralysait : La suspension des activités minières artisanales au Sud-Kivu », dans *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2010-2011*, L'Harmattan, Paris, 2011, pp. 181-182.

⁹⁰ FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO (FEC), *Point de vue des opérateurs miniers sur les préalables à la levée de la mesure de suspension de l'activité minière au Sud-Kivu*, Bukavu, 31 janvier 2011, Document inédit. À Bukavu, l'Observatoire Gouvernance et Paix avait aussi organisé deux réunions (: le 27 septembre 2010 et le 11 février 2011) qui rassemblaient tous les acteurs concernés pour discuter la mesure de la suspension.

⁹¹ WEERTS .A, « Ressources naturelles au Kivu : vers l'institutionnalisation du pillage ? », In *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2012-2013*, L'Harmattan, Paris, 2013, p. 183. Lire aussi le CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, «Final rapport du Groupe d'Experts sur la RDC présenté dans le conformément au paragraphe 4 de la résolution du Conseil de sécurité 2021 (2012), p. 141.

Après l'arrestation du Général Bosco Ntaganda par la CPI, le vaste réseau de fraude et de contrebande minière sera récupéré par le nouveau homme fort et commandant du M23, « le Colonel Sultani Makenga, lui qui avait toutes les informations sur plusieurs contrats d'or de plusieurs millions de dollars qu'il avait négociés en 2011 à Goma en RDC, à Kampala en Ouganda, à Kigali au Rwanda, ainsi qu'en Nairobi au Kenya ».⁹²

En 2012, quand Bosco Ntaganda commandait de facto le M23, il a facilité le transfert de quelques 325 kilogrammes d'or, pour une valeur de 15 millions de dollars, à Kampala, pour y être vendus⁹³. Au mois de janvier 2012, « le Gouvernement rwandais a arrêté quatre hauts responsables des Forces Armées Rwandaises en raison de leur implication présumée dans le commerce illégale de minerais avec la RDC ».⁹⁴ Parmi les personnalités rwandaises arrêtées, les Colonels Dan Munyunza et Richard Rutatina, qui étaient les chefs du renseignement extérieur et du renseignement militaire, respectivement.⁹⁵

Selon des responsables provinciaux du Nord-Kivu et d'anciens membres du CNDP, du M23 et certains des Forces armées rwandaises, « Dan Munyunza et Richard Rutatina ont été impliqués au plus haut niveau dans le circuit les réseaux de contrebande minière passant par Goma et supervisés par le Général Bosco Ntaganda ».⁹⁶

L'expropriation des minerais exploités illégalement et commercialisés illicitement par les réseaux constitués par les officiers du CNDP et du M23, ainsi que de leur traditionnel allié Rwandais, ont lourdement pesé sur les exportations officielles de la province du Nord-Kivu et, par ricochet, sur son PIB. Pour raison de rappel, il est connu que les principaux produits d'exportations du Nord-Kivu sont par ordre d'importance la cassitérite, le coltan, le wolframite et quelque peu l'or.

⁹² CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport Experts des Nations Unies, 2012, *op. cit.*

⁹³ *Ibidem.*

⁹⁴ *Ibidem.*

⁹⁵ *Ibidem.*

⁹⁶ MBURA M. A, *Loc. cit.*, p. 243.

Quelque peu, dans la mesure où la chaîne de possession de l'or est restée contrôlée complètement par des vastes réseaux armés et non armés, à travers des activités de fraude et de contrebande. Plusieurs rapports publiés par le Groupe d'Experts des Nations Unies et différentes ONG sur l'exploitation illégale de l'or renseignent ce qui suit⁹⁷ : « Les groupes armés présents dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) gagnent plus 500 millions de dollars par an, dont la rébellion du M23. Ce mouvement avait occupé une zone de la province du Nord-Kivu et, il finançait ses activités militaires grâce au commerce de l'or exploité illégalement ».⁹⁸

III. 3. Les nouvelles stratégies géoéconomiques rwandaises d'accès aux mines congolaises hors du commercialisme militaire et de la Kalachnikov

Le secteur minier congolais est resté, pendant et après les guerres à l'Est du pays, l'un des piliers les plus juteux et les plus en vue de l'économie Rwandaise (15,9% du PIB).⁹⁹ Sous l'occupation du Nord-Kivu par les forces du M23, Ruben de Koning et Enough Team notent que : « les recettes minières qui représentaient 28% des recettes d'exportation du pays au cours de l'année 2012, soit 136,6 millions USD »¹⁰⁰, ont continué à prendre de l'ascenseur après la campagne militaire des hommes de Sultani Makenga, jusqu'à hisser le pays de mille collines dans les firmaments des « top 10 » mondiaux, producteurs du coltan.

⁹⁷ Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-précieuses (CEECS). Le CEECS est un établissement public créé par le Décret n° 011/28 du 07 juin 2011 fixant ses statuts. Il est placé sous la tutelle unique du Ministère ayant les Mines dans ses attributions, conformément à la loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics. Le CEECS est l'Autorité de certification et Point focal du processus de Kimberley, ainsi que du Mécanisme Régional de certification de la CIRGL. C'est l'Arrêté Ministériel n°0057 CAB/MINES/01/2012 du 29 février 2012 portant mise en œuvre du Mécanisme Régional de Certification de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs « CIRGL » en RD Congo qui institua le CEECS comme Autorité de certification de la CIRGL en RD Congo.

⁹⁸ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport Experts des Nations Unies, 2012, *op. cit.*

⁹⁹ KONING R.K. et THE ENOUGH TEAM, Frapper l'or. Comment le M23 et ses alliés s'infiltrèrent dans le commerce de l'or..., *op. cit.*

¹⁰⁰ *Ibidem.*

En fait, dans cette entreprise rwandaise de fournir le marché mondial du hightech en coltan, cassitérite et wolframite, plusieurs stratégies d'accès aux ressources minières congolaises de l'Est ont été développées, avec la bénédiction des réseaux maffieux, infiltrés dans les structures étatiques et non-étatiques congolaises, militaires et civiles au Kivu et à Kinshasa.

Plusieurs témoignages concordants confirment que, plusieurs colis des minerais congolais qui traversent frauduleusement les frontières de l'Est du pays pour le Rwanda voisin, sont souvent été blanchis soit dans certains vieux sites abandonnés au pays de milles collines, soit dans comptoirs et entités de traitement qui se plaisent finalement de les exporter avec étiquettes et certificats de la CIRGL immatriculés dans le pays de mille collines. C'est d'ailleurs pourquoi, un rapport de Global Witness publié en 2013 tirait la sonnette d'alarme, en dénonçant la poursuite à grande échelle du pillage et l'exploitation illégale des ressources minières du Kivu par les groupes armés en présence et de leur trafic illicite à travers les territoires des pays voisins : « La plus grande partie de l'étain, du tantale et du tungstène produits dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu profite aux rebelles et aux membres influents de l'armée gouvernementale.

Les minerais sont transportés clandestinement du Congo-Kinshasa vers le Rwanda et le Burundi pour être ensuite exportés. L'étain et le tantale introduits clandestinement au Rwanda sont blanchis à travers le système d'étiquetage national rwandais et exportés en tant que produits rwandais « propres ».¹⁰¹

Dans leur rapport de Janvier 2015, le Groupe d'Experts de l'ONU corrobore ces allégations, en ces termes : « Le minerai provenant de Rubaya passait en contrebande au Rwanda, cette contrebande étant facilitée par la possibilité d'obtenir, au marché noir, des étiquettes rwandaises et documents connexes qui peuvent être achetés et utilisés pour introduire du

¹⁰¹ GLOBAL WITNESS, « De nouvelles recherches de Global Witness révèlent l'implication des militaires de haut rang dans le commerce de l'or dans l'est de la RDC ». En ligne sur <https://www.globalwitness.org/fr/archive/8399/>, consulté le 09 Juillet 2019.

mineral de contrebande ou volé dans la chaîne mondiale d'approvisionnement ».¹⁰²

Lors de leurs enquêtes dans la première zone de la CIRGL, notamment au Rwanda et en RD Congo, le Groupe d'Experts de l'ONU a recensé « différents prix de vente des étiquettes, selon le poids total des sacs à faire passer en contrebande, un sac pesant généralement de 60 à 70 kilogrammes. Le tarif pratiqué est de 300 Francs Rwandais (équivalent à 0,44 dollars) par kilogramme de coltan pour les grandes quantités (par exemple 500 kg) et de 400 Francs Rwandais (équivalent à 0,58 dollars) par kilogramme de coltan pour les petites quantités de 100 à 200 kilogrammes ».¹⁰³

En 2015, « le principal mineral de contrebande passant par la ville de Goma est le coltan blanc, ce mineral qui n'est produit qu'au Congo-Kinshasa. Une fois sur le territoire Rwandais, le coltan blanc congolais est assombri, mieux, mélangé au coltan noir produit dans les petites mines Rwandaises des 3T, avant d'être introduit dans la chaîne d'approvisionnement des minerais ».¹⁰⁴

Pour ce type professionnel de prédation des minerais congolais du Nord-Kivu, les activités de fraude et de contrebande du coltan blanc provenant de Rubaya ont, par exemple, été menées avec la bénédiction des entreprises minières rwandaises, notamment CIMIEX¹⁰⁵ et Union Mines. Déjà en décembre 2013, alors que la « CIMIEX aurait fourni 10 tonnes de coltan blanc à la société d'exportation AD Trade International [...] »¹⁰⁶ les Experts de l'ONU rapportent que : « l'Union Mines avait fourni 1,8 tonne de coltan blanc au comptoir Rwandais Phoenix Metals. Ce dernier confirmera aux mêmes Experts, avoir reçu une livraison de 1011,7 kilogrammes de coltan de

¹⁰² CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, (S/2015/19), Janvier 2015, *op. cit.*

¹⁰³ *Ibidem.*

¹⁰⁴ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, (S/2015/19), Janvier 2015, *op. cit.*

¹⁰⁵ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, (S/2015/19), Janvier 2015, *op. cit.*

¹⁰⁶ *Ibidem.*

la société Union Mines »¹⁰⁷, minerais qui proviendrait des mines autour de Rubaya, seuls sites de la Région qui produisent du coltan blanc.

En effet, après le déboulonnage des forces rebelles du M23 et alliés par les FARDC et la Brigade d'Intervention de la MONUSCO, alors que les statistiques de la Banque nationale du Rwanda publiaient en 2013, que les exportations de coltan représentaient au total un peu plus de 2 466 tonnes,¹⁰⁸ représentant 28% du total de 8.807.232 kilogrammes de tantale produit dans le monde, le rapport de KT Press de 2014, indique qu'en 2013 les statistiques de la Banque Nationale du Rwanda ont établi que le revenu annuel du secteur minier rwandais s'est élevé à 226 millions de dollars, et que l'objectif visé par le gouvernement était d'atteindre 400 millions de dollars d'exportations de minerais en 2017¹⁰⁹, avec à la clé la création de plus de 600 000 emplois¹¹⁰.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le Rwanda produit une quantité moins importante des minerais désignés à partir des quelques sites répertoriés. Il a toujours été difficile, pour le Rwanda, non seulement de mettre sur pied un système de traçabilité de ses produits miniers partant des puits d'exploitation jusqu'à l'exportation, mais aussi de publier l'intégralité des données statistiques sur sa production minière, dans le cadre de la mise en œuvre de la Base des données de la CIRGL.¹¹¹ Ainsi, Africa Diligence note-t-il

¹⁰⁷ Le Groupe d'Experts des Nations Unies note que : « Le Gouvernement rwandais a également suspendu la société Union Mines pour une période de six mois, en 2011, notamment parce que les niveaux de production provenant de ce site ne concordaient pas avec le nombre de mineurs y travaillant, selon un rapport établi par Channel Research, en avril 2012, intitulé « iTSCi Field Governance Assessment Rwanda ». La mine achèterait donc du minerai provenant d'autres sites ».

¹⁰⁸ Statistiques de la Banque nationale du Rwanda. En ligne sur <http://www.bnr.rw/index.php?id=123>, Consulté le 22 Juillet 2018. Les données relatives aux exportations de minerais rwandais proviennent de statistiques officielles publiquement disponibles et publiées par la Banque nationale du Rwanda, détenues par Global Witness et disponibles sur le site de la Banque à partir de 2013. Disponible sur <http://www.bnr.rw/index.php?id=123>, consulté le 21 Juin 2018.

¹⁰⁹ AFRICA DILIGENCE, Rwanda : secteur minier, turbine de l'économie, *art. cit.*

¹¹⁰ KT PRESS, « Rwanda Has Become World's Largest Coltan Exporter », Décembre 2014.

¹¹¹ La Base des données régionale est l'un de six outils de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, adoptés par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Conférence

que, le Rwanda produit environ 8 000 à 9 000 tonnes de minéraux par an¹¹² !

Ainsi, il est prouvé que le boom des minerais désignés au Rwanda de Kagame s'explique essentiellement par l'augmentation de la valeur du coltan (colombo-tantalite), tant en termes de prix au kilogramme qu'en quantités exportées, soit une augmentation de 161% pour une valeur totale de 121,3 millions USD.¹¹³

La cassitérite a également augmenté de 13% et rapporté au pays plus ou moins 50,5 millions USD, tandis que les exportations de tungstène (ou wolfram) ont généré 24 millions dollars USD, à raison d'une croissance de 7,4%. Kigali produit également un quart du niobium utilisé au niveau mondial : un minerai utilisé par plus de 80% des industries sidérurgiques à travers le monde, pour renforcer leurs produits en acier. Citée dans les lignes de l'Africa Diligence, l'Agence USD indique que : « la République du Rwanda était le septième et douzième plus grand exportateur mondial de tungstène et d'étain ».¹¹⁴ Pourtant, l'essentiel des minerais désignés exportés par le Rwanda proviendraient frauduleusement des mines congolaises du Kivu en général et, singulièrement des sites de Rubaya et de Bisie au Nord-Kivu.

Internationale sur la Région des Grands Lacs, réunis Sommets spécial à Lusaka en Zambie, en Décembre 2010. Cette base de données régionale de la CIRGL indique la production et les exportations de certains produits miniers, notamment les 3TG (Tin, Tantalum, Tungstène et Or), la disponibilité et la divulgation de ces données permettra de représenter la structure des échanges régionaux et visera également à renforcer la confiance entre les États membres de CIRGL. Il est prévu que les données sur les flux régionaux des minéraux soient transmises mensuellement à la base de données régionale, hébergée par le Secrétariat de la CIRGL à Bujumbura, au Burundi. Par cet outil, l'analyse sera effectuée sur les données fournies et déterminera si les statistiques de production correspondent aux exportations et, ces dernières aux importations. La conciliation des flux des minerais au sein des États membres et entre eux, garantirons, à l'intention de toutes les parties prenantes, l'intégrité des flux de minerais certifiés provenant de la région, en vue de lutter contre les « minerais de sang » dans la région des Grands Lacs.

¹¹² AFRICA DILIGENCE, Rwanda : secteur minier, turbine de l'économie, *art .cit.*

¹¹³ *Ibidem.*

¹¹⁴ *Ibidem.*

CONCLUSION

Au terme de la présente dissertation, l'idée phare qui a été développée est celle attestant que les deux dernières campagnes militaires sporadiques que le Nord-Kivu a connues, campagnes lancées respectivement par le général Laurent Nkunda Mihigo et son CNDP et par le Général Bosco Ntaganda et son compatriote Sultani Makenga, sont à inscrire, comme d'ailleurs celles précédentes, dans la longue liste d'entreprises militaires menées malicieusement par le Rwanda au Kivu, dans l'optique géoéconomique de perpétuation de l'économie politique des guerres des ressources naturelles, des réseaux congolais de la contrebande, ainsi que de la mafia internationale, pour l'exploitation et la commercialisation des ressources minières de la RD Congo.¹¹⁵ Ceci constitue un pillage à ciel ouvert et complaisant en plein 21^{ème} siècle.

Le contrôle des zones minières et de toute la chaîne d'approvisionnement des minerais étant resté l'enjeu essentiel d'ingouvernabilité et du chaos total en RD Congo, le pays est parmi les plus pauvres de la planète, mais grâce à qui des multinationales et les pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda, nourrissent gracieusement leurs économies respectives ! En filigrane, cette situation augure, in fine, un chaos savamment organisé, qui pousse Jean Julien Paluku Kahongya de qualifier la RD Congo d'un véritable « trou noir » !

La crise permanente à l'Est de la RD Congo est, sans aucun doute, la matérialisation, au Nord-Kivu, de la fameuse théorie du « chaos constructeur », chère aux stratèges américains. Cette théorie, qui s'applique néanmoins aux crises cycliques et multiformes, a un champ d'expérimentation dans les économies des belligérances imposées à l'Etat et au peuple congolais par l'armée rwandaise de Paul Kagame, ses valets du CNDP et du M23, les militaires incontrôlés des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) et de la Police Nationale Congolaise (PNC), les inciviques infiltrés dans l'administration

¹¹⁵ SIREAS, « La guerre du Kivu en RDC. Un risque de réédition du cas rwandais. 1990-1994 », dans *Analyses et Etudes, Monde et Droit de l'Homme*, n°12, 2008, p. 6.

congolaise des mines et dans les services de douanes congolais, etc., et, au même moment, illustre l'ampleur de la criminalisation de l'économie politique minière du Nord-Kivu.

C'est ce qui a finalement fait dire, encore une fois, à Julien Paluku Kahongya que « le goût qu'ont eu les officiels rwandais à travers leurs participation aux guerres de 1996 et 1998 a créé un appétit glouton de palper du doigt les richesses minières du Nord-Kivu (...). Le Rwanda a tout intérêt à maintenir un climat de « ni paix, ni guerre », pour continuer à extirper du sol congolais ses richesses. D'où, le souci pour ce pays de voir le Nord-Kivu être géré militairement par des factions qui faciliteraient le trafic illicite des minerais. C'est le sens même de l'existence du CNDP, du M23 original, ensuite du M23-Runiga, avant d'éclater en M23-Makenga et Bosco Ntaganda.

C'est aussi cela qui justifie le refus opposé par les militaires ainsi identifiés de quitter l'Est de la RDC ».¹¹⁶ Il n'y a pas de doute que, « le Rwanda vit économiquement de la déstabilisation de l'Est par ses réseaux mafieux d'exploitation illicite des minerais. C'est l'enjeu au centre du souhait du Rwanda, pour qu'il ait toujours au Nord-Kivu des militaires qui lui sont bien favorables "non pas parce qu'ils doivent traquer les FDLR mais pour favoriser la fraude minière ».¹¹⁷

A l'Est de la RD Congo et au Nord-Kivu, l'enjeu au centre de la crise cyclique et permanente reste l'enracinement du système prédatocratique international des ressources naturelles congolaises, par des « guerres par procuration »¹¹⁸, notamment par le Rwanda et les groupes armés interposés. Le pays de Paul Kagame est, depuis la disparition du Maréchal Mobutu du Zaïre, le chien de garde et le relais des puissants capitalistes occidentaux et de leurs multinationales, les véritables chasseurs des ressources naturelles stratégiques du hightech mondial et sponsors des campagnes militaires au

¹¹⁶ PALUKU K. J., *Le Nord-Kivu : Entre démocratie et guerres. Eléments des mémoires de Julien Paluku Kahongya*, Tome I, Ed. Mediaspaul, Kinshasa, 2016, p. 670.

¹¹⁷ *Ibidem*, p. 465.

¹¹⁸ KAHOZI K., « Facteurs sociopolitiques explicatifs des conflits dans la Région des Grands Lacs Africains. Etude du Cas de l'Uvira en RDC à partir d'informateurs vivant à l'étranger », *Maîtrise en Sociologie*, Inédit, Département de Sociologie, Université Laval, Québec, 2005, p. 3.

prix de leur accès à l'or, au coltan, à la cassitérite, au wolframite, etc. Ce qui inscrit les guerres imposées aux Congolais, dans le giron de « nouvelles guerres »¹¹⁹ de la mondialisation de l'économie politique des ressources naturelles.

Dans ce pays de Patrice Emery Lumumba, ce jeu lucratif anodin des guerres et violences prédatocratiques s'organise sous le silence insidieux et de fois avec la complicité de la Communauté internationale. La situation du Nord-Kivu se résume, dès lors, par ces propos d'Emile Bongeli : « la forme moderne de la violence, c'est l'économie »¹²⁰, dans la mesure où, « la guerre y est devenue le prolongement de l'économie par d'autres moyens et où l'économie engendre la violence qui à son tour nourrit l'économie »¹²¹, au profit de l'économie politique du Rwanda et de ses puissants alliés au sein du « Système international de prédation ».¹²²

C'est pourquoi, pour Emile Bongeli : « la RDC a été soumise à des agressions et à des guerres civiles commanditées par l'Occident, avec l'appui des Nations Unies, dont l'obscur présence militaire au pays (MONUC

¹¹⁹ KALDOR .M, *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Polity Press, Cambridge, 1999. Kaldor, M., *New And Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Polity Press, 2nd Revised Edition, Cambridge, 2006. Les « nouvelles guerres » seraient celles apparues avec la mondialisation dès le début des années 1980 et surtout celles qui ont dominé sur la scène internationale en période post-bipolaire, et qui sont en général des conflits internes. Avec les changements survenus sur la scène internationale dans le contexte de la mondialisation, la guerre interétatique est devenue anachronique et a cédé la place à un type nouveau de violence organisée qu'elle qualifie donc de « nouvelles guerres ». Celles-ci seraient un mélange de la guerre (dans sa version interétatique), de la criminalité organisée, et de violations massives des Droits de l'Homme. Menées par des acteurs à la fois globaux et locaux, publics et privés, ces guerres auraient, selon Kaldor, des objectifs politiques précis qu'elles chercheraient à atteindre par la tactique de la terreur et de la déstabilisation, qui sont en principe prohibées par les règles régissant la guerre moderne, et intégreraient une économie informelle criminalisée dans leur fonctionnement.

¹²⁰ BONGELI YEIKELO .E, *Politique et développement*, *op. cit.*

¹²¹ KEEN .D., « The Economic functions of violence in civil wars », dans *Adelphe Paper*, n°320, 1998, cité par STEPHAN J., « Nos richesses sont pillées » *Economies de Guerre et Rumeurs de crime du Kivu*, dans *Le Dossier Politique Africaine*, n°84, Décembre 2001, p. 113.

¹²² KANKWENDA M. J., *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa : des origines à nos jours (1885-2003)*, ICREDES, Washington-Montréal-Kinshasa, 2005.

devenue MONUSCO) opère selon le fameux principe « No war in DRC, no job ». ¹²³ En RD Congo, les guerres et violences récurrentes y sont devenues une entreprise du « Peace business », savamment développée par des vastes réseaux au service du « système international de prédation ». Cette situation nécessite la refondation de l'Etat congolais, pour éviter au pays le pire, la disparition pure et simple dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- AFRICA DILIGENCE, *Rwanda : secteur minier, turbine de l'économie*, (Knowdys Data base), avec la Banque mondiale, *Perspectives économiques en Afrique*, IRIN, Les Echos Data, Sud de France Développement, Afrique 7 et Le Griot, Disponible sur <https://www.africadiligence.com/rwanda-secteur-minier-turbine-de-leconomie/>.
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Viols en masse dans le territoire de Walikale*, Doc. Public AFR 62/011/2010.
- BANQUE MONDIALE, *République Démocratique du Congo : La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance*, Rapport N°43402-ZR, Washington, DC, mai 2008.
- BANQUE MONDIALE, Statistiques de la Banque nationale du Rwanda, sur <http://www.bnr.rw/index.php?id=123>.
- BONGELI YEIKELO YA ATO E., « Politique et développement », dans *Analyses Sociales*, Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa, Volume Spécial reprise, numéro unique, Kinshasa, Octobre 2019.
- BONGELI YEIKELO E., *Mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Kinshasa, 2011.
- Congo Planète, « Mise au point sur le message de Joseph Kabila sur la situation sécuritaire au Nord-Kivu », disponible sur congoplanete.com, du 12 avril 2012.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République démocratique

¹²³ BONGELI YEIKELO E., *Mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Kinshasa, 2011, pp. 138 et 181.

du Congo (publication des Nations Unies, 29 novembre 2010. S/2010/596).

- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, (S/2015/19), Janvier 2015.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, «Final rapport du Groupe d'Experts sur la RDC présenté dans le conformément au paragraphe 4 de la résolution du Conseil de sécurité 2021 (2012).
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport Final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Démocratique du Congo, 8/2008.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo (publication des Nations Unies, 29 novembre 2010.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies, novembre 2009.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, S /2008 /773, 12 décembre 2008.
- CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES, *Rapport final du Groupe d'Experts sur la République démocratique du Congo*, (Publication des Nations Unies, 29 novembre 2010, S/2010/596).
- FEC, *Point de vue des opérateurs miniers sur les préalables à la levée de la mesure de suspension de l'activité minière au Sud-Kivu*, Bukavu, 31 janvier 2011, Document inédit.
- GEENEN S. et al., « Le pari qui paralysait : La suspension des activités minières artisanales au Sud-Kivu », dans *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2010-2011*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- GLOBAL WITNESS, « De nouvelles recherches de Global Witness révèlent l'implication des militaires de haut rang dans le commerce de l'or dans l'est de la RDC ». En ligne sur <https://www.globalwitness.org/fr/archive/8399/>, consulté le 09 Juillet 2019.

-
- GLOBAL WITNESS, *Face à un fusil, que peut-on faire ? La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est du Congo*, Rapport du Global Witness, Juillet 2009.
 - GLOBAL WITNESS, *La colline leur appartient*, Rapport Global Witness, Décembre 2010.
 - GLOBAL WITNESS., *Briefing : Omate. Comment un officier supérieur de l'armée congolaise reçoit une part importante de la production aurifère d'une entreprise minière avec l'accord du tribunal*, Rapport Global Witness, octobre 2017.
 - Human Rights Watch, *Vous serez punis. Attaques contre les civils dans l'est du Congo*, New York, Human Rights Watch, 2009.
 - INTERNATIONAL ALERT, *Etude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC*, 2009.
 - ITRI, *Background information sheet: cassitérite production and trade in the DRC*, octobre 2008.
 - JEUNE AFRIQUE, Numéros 2502 à 2511, Paris, 2009.
 - KAHZOZI K., « Facteurs sociopolitiques explicatifs des conflits dans la Région des Grands Lacs Africains. Etude du Cas de l'Uvira en RDC à partir d'informateurs vivant à l'étranger », Maîtrise en Sociologie, Inédit, Département de Sociologie, Université Laval, Québec, 2005.
 - KALDOR M., *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Polity Press, Cambridge, 1999. Kaldor, M., *New And Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Polity Press, 2nd Revised Edition, Cambridge, 2006.
 - KANKWENDA M. J., *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa : des origines à nos jours (1885-2003)*, ICREDES, Washington-Montréal-Kinshasa, 2005.
 - KEEN D., « The Economic functions of violence in civil wars », dans *Adelphi Paper*, n°320, 1998, cité par STEPHAN J., « Nos richesses sont pillées » Economies de Guerre et Rumeurs de crime du Kivu », dans *Le Dossier Politique Africaine*, n°84, Décembre 2001.
 - KT PRESS, « Rwanda Has Become World's Lagerst Coltan Exporter », Décembre 2014.

- Le POTENTIEL du 12 Septembre 2009.
- MAPS B. J. et AMINI MUGALU M., *Internaliser un conflit international*, Publibook, Paris, 2013.
- MARYSSE S. et GEENEN S., « Les Contrats chinois : L'impérialisme rouge en marche? », dans *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2007-2008, Anvers, mai 2008.
- MATHE G., « Sécurité, gouvernance rebelle et formation de l'État au Kivu, République Démocratique du Congo (2004-2013) », Thèse de Doctorat, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne, Mars 2018.
- MBEKO P. et NGBANDA N. H., *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, De l'Erablière, Québec, 2014.
- MBURA M. A., « Etat et violences politiques dans le processus de l'exploitation des ressources naturelles. Le Congo- Kinshasa à l'épreuve des réseaux de prédation minière sous les guerres de "libération-rectification" », Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sciences Politiques et Administratives, Inédit, FSSAP, Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa, 2017.
- MENDE O. L., « L'arrestation de Bosco Ntaganda n'est qu'une question de temps », disponible sur *digitalcongo.net*, du 12 mai 2012.
- MEUNIER, M., « RDC : Bosco Ntaganda, pour une poignée de dollars », dans *Jeune Afrique*, du 23 Février 2011.
- Ministère provincial des Mines Hydrocarbure et Energie du Nord-Kivu, Rapport annuel 2008.
- MORISHO N. et RUTINIGIRWA L., *Epargne dans la Communauté des artisans miniers de Mongwalu, Rubaya et Nyabibwe/Kalimbi : analyse des initiatives existantes, des contraintes et des stratégies de sensibilisation*, Rapport de Pole Institute, Goma, 2015.
- MURHULA M. A.J., *Mon pays ! Ils le dirigent mal et n'écoutent personne*, Publibook, Paris, 2012.

-
- MWITI T.D., Entretien du 21 Février 2015 à Goma, sur la cruauté des hommes du CNDP ainsi que leur implication dans la prédation minière dans le Masisi.
 - NDAYWEL è NZIEM et MUDIMBE-BOYI E., *Images, mémoires et souvenir. Une histoire en partage avec Bogumil Koss. Jewsiewicki*, Karthala, Paris, 2009.
 - NDIMUBANZI Emmanuel, Entretien du 28 septembre 2015 sur l'impact de la guerre du CNDP sur les exportations minières dans la Province du Nord-Kivu.
 - NZEREKA M. N., *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011.
 - OLLANDET J., *La conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Une dynamique nouvelle d'intégration en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2015.
 - PALUKU K. J., *Le Nord-Kivu : Entre démocratie et guerres. Eléments des mémoires de Julien Paluku Kahongya*, Tome I, Ed. Mediaspaul, Kinshasa, 2016.
 - RADIO OKAPI, Nord-Kivu : les rebelles du M23 occupent les localités de Runyonyi, Chanzu et Bikenge, 11 mai 2012.
 - SCOTT S. A., *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise*, Karthala, Paris, 2008.
 - SIREAS, « La guerre du Kivu en RDC. Un risque de réédition du cas rwandais. 1990-1994 », dans *Analyses et Etudes, Monde et Droit de l'Homme*, n°12, 2008.
 - SPITTAELS S. et HILGERT F., *Cartographie des motivations derrière les conflits : Le cas de l'Est de la RDC*, Rapport de IPIS, Fatal Transactions, Anvers, 2008.
 - STEARNS J., *Du CNDP au M23. Evolution d'un Mouvement Armé dans l'Est du Congo*, Illustrée, Institut de la Vallée du Rift, Londres, 2012.
 - STEARNS J., Fear of a possible boycott of Congolese mineral. Congosiasa, 26 March 2011.
 - UNODC, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique Centrale, une évaluation des menaces*, Publication des Nations Unies, Slovénie, 2011.

- VAN R. D., *Congo*, Actes Sud, Paris, 2012.
- WEERTS A., « Ressources naturelles au Kivu : vers l'institutionnalisation du pillage ? », dans *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2012-2013*, L'Harmattan, Paris, 2013.